

**MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Par délibération en date du 13 juin 2019, le Conseil Municipal de Perrusson a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU engagée par arrêté du Maire le 9 mai 2019.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU porte sur la modification du zonage UF afin de remédier à une erreur matérielle.

Un dossier de présentation comprenant le projet de modification simplifiée n°1 est mis à la disposition du public en mairie de Perrusson et y est consultable, pendant trente jours, du lundi 15 juillet au vendredi 16 août 2019 inclus.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet ou à les exprimer par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, en l'adressant à la mairie par voie postale, ou en le déposant au secrétariat de la mairie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Perrusson. Les pièces du dossier seront aussi consultables sur le site Internet de la commune.

Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la commune pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée n°1.

Le Maire,

B. GAULTIERE

